



DEPARTEMENT
DE L'ISERE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 3
Membres votants : 12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2025

Le treize octobre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire.

Date de convocation : 7 octobre 2025

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Jean Paul JULIEN, Pierre-Alain MENNERON, Carole ANDRIES, Benoit ROSSIGNOL, Hubert COLLAVET

Absents : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé Alotto), Lucie HARREAU (donne pouvoir à Florent Cholat), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Jean Paul Julien)
Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Pascal SOUCHE

DEL2025_064 : Avis sur le plan particulier d'intervention (PPI) de la plateforme chimique de Pont-de-Claix

Vu le décret N°2005-1158 du 13 septembre 2005, pris en application de la loi N°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le projet de plan particulier d'intervention (PPI) de la plateforme chimique de Pont-de-Claix ;

Vu le courrier de Madame la Préfète de l'Isère en date du 5 septembre 2025 sollicitant un avis, notamment commune de Champagnier, sur le projet de plan particulier d'intervention (PPI) de la plateforme chimique de Pont-de-Claix ;

Considérant que pour répondre aux risques liés à l'existence et au fonctionnement de la plateforme chimique de Pont-de-Claix pour les populations, les biens et l'environnement, il convient de mettre en place un plan de secours adapté constituant une disposition spécifique du plan ORSEC, dite PPI ;
Considérant que la commune de Champagnier, située en proximité immédiate de la plateforme chimique de Pont-de-Claix, est personne publique associée à ce projet de PPI et est donc appelée à rendre un avis ;

Considérant que la modification du PPI de la plateforme chimique de Pont-de-Claix est rendue nécessaire par la modification des activités industrielles résultant du placement en liquidation judiciaire de la société Vencorex ;

Considérant que ce projet n'implique pas de modification aux missions inscrites dans le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Champagnier en cas de déclenchement du PPI de la plateforme chimique de Pont-de-Claix.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner un avis favorable à ce projet de plan particulier d'intervention (PPI) de la plateforme chimique de Pont-de-Claix, sous réserve qu'un soin particulier soit apporté aux évolutions futures de l'activité industrielle située sur la plateforme chimique de Pont-de-Claix.

Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Pascal SOUCHE
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 20 OCT. 2025
Publié le : 20 OCT. 2025